

REGLEMENT VOLLEY-BALL UFOLEP GARD

Conditions de participation

Tous les clubs ou équipes devront obligatoirement être affiliés à l'UFOLEP.

Commission Technique Départementale

La commission volley-ball organisera des rencontres (critérium départemental), enregistrera les résultats et, en cas de litige, prendra les décisions nécessaires pour le bon fonctionnement du volley-ball UFOLEP.

Equipes

Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes.

Avantage de points

Ils sont donnés au départ du set. Le principe d'un avantage de points par set en fonction des inscriptions sur la feuille de match est d'un point par joueuse.
Exemple: équipe A : 3 joueurs et 3 joueuses – équipe B : 5 joueurs et 1 joueuse, le set débutera sur le score de 3 à 1 en faveur de l'équipe A,

Le handicap pris au début du set reste acquis pour tout le set.

La ou les joueuses ayant entraîné l'avantage de points doivent jouer tout le set (sauf blessure).

Licences

Les joueurs doivent présenter leurs licences homologuées.

Règles applicables

Les règlements de la FFVB (et les règles de jeu) sont applicables. Ils pourront, suivant le niveau des équipes en présence, être simplifiés afin de ne pas hacher le jeu par de nombreux arrêts.

A la demande de plusieurs clubs et afin d'éviter des blessures ou des constatations, il est décidé en assemblée générale de modifier les règlements de la FFVB pour les pénétrations sous le filet et les fautes de filet.

Pénétration sous le filet : toute pénétration dans le camp adverse, même incomplète (pied sur la ligne placée sous le filet) devra être sifflée faute par l'arbitre.

Faute de filet : l'arbitre devra siffler faute dès que le filet sera touché avec n'importe quelle partie du corps.

Dans le cadre du volley-ball loisir, il est demandé aux deux équipes, avant le match de se mettre d'accord sur la plupart des règles à appliquer afin d'éviter toutes contestations ultérieures. Pensez que les arbitres sont la plupart du temps des joueurs de l'équipe recevant et ne sont pas au courant de toutes les règles et ne peuvent pas voir toutes les fautes. Facilitez leur la tâche en signalant vos fautes, l'endroit où tombe le ballon, etc. Soyez fair-play.

C'est l'équipe recevant qui doit fournir le ballon si problème.

Litiges

Tout litige sera soumis à la commission qui statuera.

Surveillance

La commission peut à tout moment s'assurer de la régularité des rencontres. Toute fraude : feuille de match erronée, joueur étranger à l'équipe, fausse attestation d'appartenance... sera sanctionnée ou pénalisée. En cas de faute grave ou de récidive, l'exclusion d'un joueur ou d'une équipe pourra être prononcée.

Calendrier

La commission établit le calendrier des rencontres. Les dates, heures et lieux des rencontres ne peuvent en principe être modifiés sous peine de pénalisation sauf cas de force majeure. Les joueurs et l'arbitre doivent être présents quinze minutes avant l'heure du début de la rencontre pour préparer le terrain, établir la feuille de match, s'échauffer...

Terrain, hauteur du filet

Le terrain est normalement de 9 X 18 mètres.
La hauteur normale du filet est (en mètres) :

Equipe sénior masculine ou mixte	2,43	Féminine	2,24
----------------------------------	------	----------	------

Constitution des équipes

Les équipes – 6 joueurs au moins, 15 au plus – sont enregistrées à leur inscription par la commission qui pourra admettre ultérieurement des compléments. Un joueur ne peut faire partie de deux équipes sénior. Toute participation d'un joueur à une équipe engage la seule responsabilité de son club (assurance, surclassement). La commission se borne à l'enregistrement. Le capitaine est responsable de son équipe, notamment de son inscription sur la feuille de match.

N.B. : pas de double – surclassement.

Equipe recevante

L'équipe recevante est la première nommée. Elle doit assumer l'arbitrage. Elle peut faire appel à un arbitre extérieur (accepté par l'équipe adverse). Pour certaines rencontres, la commission peut désigner un arbitrage neutre.

L'équipe recevante doit fournir la feuille de match dont la tenue et la transmission au secrétariat lui incombe. Elle est responsable du montage du filet, du tracé du terrain si nécessaire, de la remise en place de tout le matériel en fin de rencontre. En l'absence d'un gardien de gymnase, la dernière équipe recevante est responsable de la fermeture des locaux après vérification de la fermeture de tous les robinets, des portes intérieures et de l'extinction de l'éclairage. En cas de négligence, le forfait de l'équipe peut être prononcé et, en cas de récidive, l'exclusion.

Equipe incomplète

Par dérogation, lorsqu'une équipe ne présente que quatre ou cinq joueurs sur le terrain, elle est admise à jouer. Pour une équipe constituée de 4 joueurs, les positions devront être 2 joueurs devant, 2 joueurs derrière avec rotation dans cet ordre.

Il est également possible de faire jouer **un joueur d'une autre équipe du club** : cela devra se faire

avec fair-play et devra recevoir l'assentiment du capitaine de l'équipe adverse.

Signature des capitaines et de l'arbitre

La feuille de match doit être signée par les capitaines avant le coup d'envoi. Sous réserve des observations notées à ce moment, les conditions de jeu (terrain, filet, éclairage...), l'arbitre, la composition des équipes ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ultérieure.

En signant la feuille de match en fin de rencontre, l'arbitre atteste que les mentions portées sont complètes, sincères et véritables.

Classement

Les points sont ainsi attribués :

Rencontre gagnée	3 points
Rencontre perdue sur le terrain 2 sets à 3	2 points
Rencontre perdue sur le terrain 0 ou 1 set à 3	1 point
Rencontre perdue par pénalité (15/0, 15/0, 15/0)*	1 point
Rencontre perdue par forfait (15/0, 15/0, 15/0)*	0 point

* Après rejet de justification ou de recours présentés dans les 48 heures, il n'est pas prévu de marque négative.

A la fin des rencontres du calendrier, après soustraction des pénalités, les ex-æquo sont départagés par le quotient sets gagnés/sets perdus et si nécessaire points gagnés/points perdus : le meilleur quotient l'emporte.

Utilisation des terrains

Le calendrier mentionne les terrains affectés aux rencontres : 0 pour le terrain central, 1 et 2 pour les terrains latéraux (en travers), 3 pour le terrain du milieu (en travers).

Pour qu'une équipe non prévue puisse utiliser un terrain libre, une demande doit en être faite au moins huit jours à l'avance au secrétariat mentionnant :

- le nom du responsable, son adresse, son numéro de téléphone,
- la date et l'heure.

Le responsable, ainsi autorisé, doit aviser dès que possible le gardien du gymnase et se présenter aux responsables des équipes en place ; il a les mêmes devoirs qu'eux.

En l'absence d'autre rencontre 5 mn avant l'heure du début, le terrain central 0 peut être utilisé en place d'un terrain latéral affecté.

Pénalisation

Les pénalisations consistent en un retrait de points :

Feuille de match non transmise par l'équipe recevant dans les 8 jours	0,5 point
Tricherie sans influence sur le résultat	1 point
Tricherie influant sur le résultat	Forfait

Secrétariat

Fermeture des salles

Certaines salles doivent être évacuées à 22 heures. Au cas où la rencontre ne serait pas terminée, le vainqueur sera l'équipe ayant gagné le plus de set, si égalité dans le nombre de set, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points au moment où le concierge demande l'arrêt du match. Dans tous les cas, il est recommandé de commencer les rencontres entre 20h30 et 20h45 (sauf mention particulière).

Validité du présent règlement

L'engagement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Ce règlement est toutefois susceptible d'être complété ou modifié en cours de saison, sur des points de détail, s'il apparaissait des difficultés créées par des équipes insuffisamment disciplinées ou s'il se présentait un cas de force majeure.

Règle particulière

Face à une équipe composée de plus de **quatre joueuses**, les joueurs (masculins) devront faire leurs services à la cuillère. Les joueuses ne sont pas concernées par cette règle.

↑ de l'équipe adverse

Ce règlement s'applique à compter de la saison 2014/2015 suite à la réunion de début de saison du 16/09/2014,